

CONSOLIDER L'ASSISE FONCIÈRE DE LA FERME
DE LA RAUZE POUR ACCUEILLIR UNE NOUVELLE
GÉNÉRATION DE PAYSAN-NES

PARTICIPEZ À L'INITIATIVE

► Faites un don à La Foncière Élémentaire :

via la plateforme internet HELLOASSO

<https://www.helloasso.com/associations/la-fonciere-elementaire/collectes/collecte-ferme-de-la-rauze-fonciere-elementaire>

ou par CHÈQUE à notre adresse avec le bulletin de don

OBJECTIF 110 000 EUROS

► Signez la CHARTE DES TERRES CONFIÉES
+

► Participez à une commission de la Foncière
selon vos envies ou affinités

La Foncière Élémentaire
lieu-dit Brayne, 46120 LE BOURG

fonciere.elementaire@protonmail.com

www.fonciere-elementaire.fr

Par une contribution monétaire volontaire à effet irrévocable chacun-nes s'inscrit dans un mouvement libérateur de la terre, sortant à jamais du marché spéculatif une parcelle de cette ressource commune et allégeant chaque nouvelle génération de paysans du poids de l'achat du foncier.



Ne pas jeter sur la voie publique / Graphisme : 1 Stéphanie SCHMITT : 36 rue du 19 mars 1962 - 92240 Malakoff / La Foncière Élémentaire : lieu-dit Brayne - 46120 LE BOURG

LA FONCIÈRE ELEMENTAIRE

Confions la terre à des
paysan-nes engagé-es
dans une agriculture
en accord avec le vivant
pour les besoins
alimentaires locaux

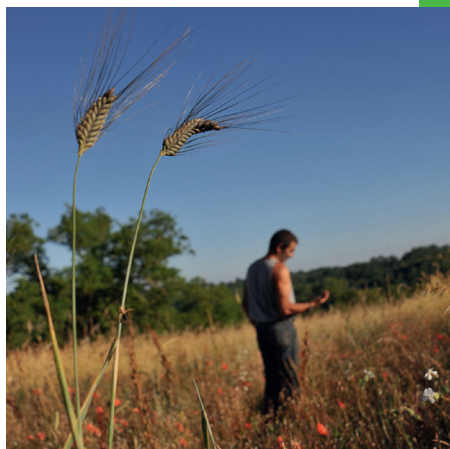
LA FONCIÈRE ÉLÉMENTAIRE EST UN ORGANISME QUI ACQUIERT DES TERRES AGRICOLES, LES SOUSTRAIT DU MARCHÉ SPÉCULATIF ET LES PRÉSERVE EN TANT QUE RESSOURCE COMMUNE

LE PROJET DE LA FERME DE LA RAUZE

Première ferme soutenue par cette initiative, La Ferme de la Rauze produit et vend localement pain, charcuterie, viandes, huile, jus de pommes, compotes et légumes. Situé dans le Lot, ce GAEC familial en bio depuis 30 ans est en cours de transmission à un collectif de 6 personnes dont 5 hors cadre familial.

Quinze hectares, parmi les 80 que loue et cultive actuellement le GAEC de La Ferme de la Rauze, sont mis en vente et doivent être achetés à court terme pour pérenniser l'unité foncière de la ferme.

LA COLLECTE DE DONS VISE L'OBJECTIF DE 110 000 EUROS.



GRÂCE À VOS CONTRIBUTIONS
LA FONCIÈRE ÉLÉMENTAIRE
SERA L'OUTIL D'ACQUISITION
DE CES TERRES
QUI RESTERONT LOUÉES
À LA FERME DE LA RAUZE

La Foncière est un organisme d'intérêt général, les dons sont ainsi en partie déductibles de l'impôt pour les particuliers comme pour les entreprises. Une façon de décider vous-même l'affectation de votre impôt.

LA TRANSMISSION DES FERMES EST DANS UNE IMPASSE

Pour tout paysan qui n'a pas hérité de sa ferme, l'achat du foncier pèse au même titre que les autres charges sur sa rémunération et sur le prix des produits vendus. À chaque génération de paysan l'opération se renouvelle. Le consommateur paye donc une nouvelle fois cet achat d'autant que le prix de la terre ne cesse d'augmenter.

LA FONCIÈRE ÉLÉMENTAIRE PROPOSE UNE ALTERNATIVE

La Foncière Élémentaire est durablement propriétaire des terres qu'elle acquiert. Elle les confie à des paysannes et paysans pour une production alimentaire destinée prioritairement à des besoins locaux. Elle leur met ces terres à disposition, en toute autonomie, dans le cadre d'un bail environnemental qui garantit des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du vivant.

DANS LE CADRE JURIDIQUE D'UN FONDS DE DOTATION

La Foncière Élémentaire s'engage à gérer les biens dont elle a la charge et à transmettre leur usage dans le respect de « **la Charte des Terres Confiées** », texte fondateur qui fédère les membres de la Foncière, ses fermiers et ses contributeurs.

Un conseil d'administration pilote la Foncière. Il coordonne les commissions qui assurent son fonctionnement. La recherche du consensus est privilégiée pour toutes les décisions. Ce conseil est constitué de trois collèges : le territoire, les paysans, les sages. Ensemble, ils sont garants d'une gestion désintéressée.

